



collectivités  
pour la culture

communiqué  
du 23 janvier 2024

### LA FNCC AUX BIS DE NANTES

Les élu.es de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture en étaient convaincus : le renouvellement des modes de fonctionnement du secteur de la culture afin de les adapter aux enjeux écologiques, économiques et démocratiques de demain ne sera efficace qu'au travers d'une étroite concertation tripartite entre l'Etat, les collectivités locales et les professionnels. Il faut une ambition globale, partagée, au croisement des points de vue forcément divers quant aux moyens mais convergents quant à leur finalité – la vitalité d'un service public de la culture au bénéfice de tous les habitants et de tous les territoires.

La forte affluence aux divers débats des BIS de Nantes, les 17 et 18 janvier, auxquels a participé la FNCC tant comme organisateur que via les interventions de ses élu.es a confirmé la pertinence d'une stratégie collective. Elle seule permettra d'initier une République culturelle décentralisée, garante d'une vitalité artistique riche, nourrie de la diversité des personnes et des territoires et nourricière d'un déploiement économique, écologique et démocratique vertueux.

Aux BIS, la voix de la Fédération a été claire et écoutée :

- faire évoluer la fiscalité locale, d'une part en ouvrant la possibilité de déplaçonner la taxe de séjour pour les territoires qui le demanderaient au bénéfice des dépenses culturelles et, d'autre part, en prenant en compte des critères culturels dans le calcul de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) : une collectivité territoriale qui continuerait à porter haut le service public de la culture se verrait attribuer un bonus (*séance inaugurale*),
- inventer collectivement de nouveaux paradigmes pour le fonctionnement du spectacle vivant, plus durables et adaptés aux spécificités des territoires (*débat de la FNCC*),
- ouvrir le périmètre des politiques culturelles à l'ensemble des ressources culturelles portées par les territoires, les personnes qui les habitent et les associations qui les animent (*débat Zone France*) ainsi qu'aux initiatives festives et festivalières dans les territoires ruraux (*débat France Festivals*),
- promouvoir des coopérations avec l'ensemble des acteurs de la culture : professionnels, tissu associatif, habitantes et habitants fondées sur des conventions pluriannuelles et non fragmentées par l'injonction d'appels à projets (*débat Ufisc*).

La Fédération tient à saluer le travail des BIS et espère que sa 20<sup>e</sup> édition marquera le point de départ d'une réelle entente politique entre l'Etat et ses directions déconcentrées, les collectivités territoriales et les professionnels. Une impulsion que le prochain Congrès national de la FNCC – les 11 et 12 avril à Marseille – s'attachera pour sa part à amplifier.

la FNCC